

Consignes pour le dossier de candidature en Année Propédeutique

Les candidat·e·s à la formation en maturité spécialisée arts et design (MSAD) suivent les mêmes consignes

I Consignes pour l'option Arts Visuels

Un cartable ou autre contenant **facilement manipulable** de 50 cm x 70 cm x 7 cm au maximum comprenant :

- 10 images de référence pour le·la candidat·e (*en dehors de ses travaux personnels*).
- Un dossier constitué de travaux personnels, qui doit permettre d'apprécier la capacité d'expression plastique du·de la candidat·e; les travaux en volume sont documentés par photographie; le dossier comporte 20 planches maximum ainsi que des notes sur les travaux (format libre).

Remarques :

1. Le dossier doit être accessible et compréhensible en lui-même, les indications techniques et dimensions clairement indiquées. Chaque pièce est numérotée et pourvue du nom du·de la candidat·e. Un inventaire numéroté est joint.
2. Les travaux réalisés sur un support informatique (url, cd, dvd, dv, etc.) ainsi que sur support écran sont acceptés mais doivent impérativement être documentés sous forme de sorties imprimées.
3. Les travaux réalisés dans le cadre de cours, d'écoles, etc. sont admis mais ne peuvent pas constituer l'essentiel du dossier (indiquer dans ce cas sur l'inventaire le nom du·de la professeur·e et le thème de l'exercice).

II Consignes pour l'option Design Industriel

Un cartable ou autre contenant au **format A3**, de 420 x 297 x 30 mm au maximum comprenant :

- 10 images de référence pour le·la candidat·e (*en dehors de ses travaux personnels et en lien avec le domaine envisagé*).
- Un dossier constitué de travaux personnels, à savoir des réalisations visuelles et/ou artistiques en lien avec le domaine envisagé, qui doit permettre d'apprécier la capacité d'expression plastique du·de la candidat·e; les travaux en volume sont documentés par photographie; le dossier comporte 20 planches maximum.
- Un «objet empilable», utilisable au quotidien, dessiné et conçu par le·la candidat·e à partir de matériaux disponibles dans la plupart des grands magasins do-it-yourself.

Remarques :

1. Le dossier doit être accessible et compréhensible en lui-même, les indications techniques et dimensions clairement indiquées. Chaque pièce est numérotée et pourvue du nom du·de la candidat·e. Un inventaire numéroté est joint.
2. Les vidéos ne sont admises que si elles constituent le média original du travail.
3. L'objet empilable doit être présenté sous forme d'une communication graphique (livret) illustrant le processus de conception, de l'idée (dessins/croquis) au prototype (maquettes/objets) contextualisé et abondamment documenté en photos. Aucune maquette ni objets 3D ne sont acceptés au premier tour. En revanche, les candidat·e·s sélectionné·e·s pour le second tour (entretien avec le jury) sont priés d'apporter l'«objet empilable» conçu.
4. Les travaux réalisés sur un support informatique (url, cd, dvd, dv, etc.) ainsi que sur support écran ne sont acceptés que s'ils constituent le média principal du travail. Ils doivent impérativement être documentés sous forme de sorties imprimées.
5. Les travaux réalisés dans le cadre de cours, d'écoles, etc. sont admis mais ne peuvent pas constituer l'essentiel du dossier (indiquer dans ce cas sur l'inventaire le nom du·de la professeur·e et le thème de l'exercice).

III Consignes pour les options liées à la Communication Visuelle

A. Design Graphique

Un cartable ou autre contenant **facilement manipulable** de 50 cm x 70 cm x 7 cm au maximum comprenant :

- 10 images de référence pour le·la candidat·e (*en dehors de ses travaux personnels et en lien avec le domaine envisagé*).
- Un dossier constitué de travaux personnels, à savoir des réalisations visuelles en lien avec le domaine envisagé, qui doit permettre d'apprécier la capacité d'expression plastique du·de la candidat·e; les travaux en volume sont documentés par photographie; le dossier comporte 20 planches maximum, libres ou reliées selon envie.

Remarques :

1. Le dossier doit être accessible et compréhensible en lui-même. Chaque pièce est numérotée et pourvue du nom du·de la candidat·e. Un inventaire numéroté doit être joint au dossier pour en faciliter la lecture.
2. Les travaux réalisés sur écran doivent être partagés via un lien vers un site ou une plateforme de partage (Youtube, Vimeo, etc.) et impérativement résumés au moyen d'une planche descriptive et de captures d'écran.
3. Les travaux réalisés dans le cadre de cours, d'écoles, etc. sont admis mais ne peuvent pas constituer l'essentiel du dossier (indiquer dans ce cas sur l'inventaire le nom du·de la professeur·e et le thème de l'exercice).

B. Photographie

Un cartable ou autre contenant au **format A3**, de 420 x 297 x 30 mm) au maximum comprenant :

- 10 images de référence, format A4 (*en dehors des travaux personnels et en lien avec le domaine envisagé*)
- un dossier constitué de travaux personnels, à savoir des réalisations visuelles en lien avec le domaine envisagé, qui doit permettre d'apprécier la capacité d'expression plastique du·de la candidat·e; les éventuels travaux en volume sont documentés par des photographies; le dossier comporte 20 planches maximum, libres ou reliées.

Remarques :

1. Le dossier doit être simple, accessible et compréhensible en lui-même. Chaque pièce est numérotée et pourvue du nom du·de la candidat·e. Un inventaire numéroté doit être joint au dossier pour en faciliter la lecture.
2. Les éventuels travaux réalisés sur écran doivent être partagés via un lien vers un site ou une plateforme de partage (Youtube, Vimeo, etc.) et impérativement résumés au moyen d'une planche descriptive et de captures d'écran.
3. Les travaux réalisés dans le cadre de cours, d'écoles, etc. sont admis mais ne peuvent pas constituer l'essentiel du dossier (indiquer dans ce cas sur l'inventaire le nom du·de la professeur·e et le thème de l'exercice).

C. Media & Interaction Design

Un cartable ou autre contenant **facilement manipulable** de 50 cm x 70 cm x 7 cm au maximum comprenant :

- 10 images de référence pour le·la candidat·e (*en dehors de ses travaux personnels et en lien avec le domaine envisagé*)
- un dossier constitué de travaux personnels, à savoir des réalisations visuelles en lien avec le domaine envisagé, qui doit permettre d'apprécier la capacité d'expression plastique du·de la candidat·e; les travaux en volume sont documentés par photographie; le dossier comporte 20 planches maximum, libres ou reliées selon envie.

Remarques :

1. Le dossier doit être accessible et compréhensible en lui-même. Chaque pièce est numérotée et pourvue du nom du·de la candidat·e. Un inventaire numéroté doit être joint au dossier pour en faciliter la lecture.
2. Les travaux réalisés sur écran doivent être partagés via un lien vers un site ou une plateforme de partage (Youtube, Vimeo, etc.) et impérativement résumés au moyen d'une planche descriptive et de captures d'écran
3. Les travaux réalisés dans le cadre de cours, d'écoles, etc. sont admis mais ne peuvent pas constituer l'essentiel du dossier (indiquer dans ce cas sur l'inventaire le nom du·de la professeur·e et le thème de l'exercice).

D. Cinéma

Un cartable ou autre contenant **facilement manipulable**, de 50 cm x 70 cm x 7 cm au maximum comprenant :

- 10 images de référence pour le·la candidat·e (*en dehors de ses travaux personnels et en lien avec le domaine envisagé*) accompagnées d'une légende argumentant son choix : 5 images sont tirées du corpus filmique et 5 autres des champs photographiques et des arts visuels.
- un autoportrait filmé (max. 1 min).
- une interview filmée d'une personne dont le travail intrigue le·la candidat·e (max. 2 min).
- l'analyse d'un long-métrage (fiction ou documentaire), choisi librement par le·la candidat·e d'une page A4 environ (env. 3000 signes espaces compris).
- une séquence d'images narratives ; par séquence, il faut entendre une suite d'images dans un ordre numéroté et défini avec un début et une fin; ces images peuvent être réalisées en photographie ou en illustration, le sens de la séquence doit être compréhensible sans explications complémentaires; le nombre maximum d'images est de 10; la qualité formelle, la clarté de l'organisation et du traitement des images – d'un point de vue sémantique, dramaturgique ou rythmique – seront prises en considération par le jury.

Remarques :

1. Le dossier doit être accessible et compréhensible en lui-même, les indications techniques et dimensions clairement indiquées. Chaque pièce est numérotée et pourvue du nom du·de la candidat·e. Un inventaire numéroté est joint.
2. En cas de travail collectif, le·la candidat·e est prié·e de spécifier ce qu'il·elle a effectué sur le court métrage.
3. Les travaux doivent être présentés au moyen de liens internet (Viméo, youtube, etc). Les DVD, cassettes ou clés USB ne sont pas acceptés !
4. Les travaux réalisés dans le cadre de cours, d'écoles, etc. sont admis mais ne peuvent pas constituer l'essentiel du dossier (indiquer dans ce cas sur l'inventaire le nom du·de la professeur·e et le thème de l'exercice).

La responsabilité de l'envoi comme du retrait des dossiers incombe aux candidat·e-s. L'ECAL ne les retournera par la poste que contre paiement préalable des frais et seulement si l'éloignement du domicile le justifie.